



# CONTACT

Bulletin d'information N° 3/22 · Commune de Montricher · Juin 2022



## RESTRICTIONS D'EAU

En cette période de sécheresse prolongée, nous tenons à vous informer que les quelques orages et pluies de ces derniers temps ne suffisent pas à remplir les nappes phréatiques. C'est pourquoi, la Commune de Montricher vous prie de respecter les restrictions suivantes :

- l'arrosage des pelouses est prohibé ;
- l'arrosage des jardins potagers doit se faire à l'arrosoir ou au goutte à goutte ;
- les nettoyages extérieurs ainsi que des véhicules sont interdits sur le domaine privé ;
- le remplissage complet des piscines de plus de 5m<sup>3</sup> doit se faire sur autorisation de la commune de Montricher.

**Ces restrictions entrent en vigueur dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.**

**Economiser l'eau potable est un acte à la portée de tout citoyen responsable.**

**Merci de votre compréhension.**

*Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à M. Caroly Schopfer, portable 079 688 42 46.*